

N° D'ORDRE : 2018-075

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
 En exercice : 29*

Présents : 21

Pouvoirs : 04

Excusés : 01

Absent : 01

*Qui ont pris part
 à la délibération : 25*

Date de convocation : 29 mai 2018

SEANCE DU 4 JUIN 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – Mme ROURE Simone – M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h38) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h40) - M. PICHAUD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - Mme LEVY Séveryn.

Pouvoirs : M. HOEHN Gérard à Mme MONTAGNE Françoise – Mme LABROUSSE Sylvie à M. VINCENT Gilles, Maire - M. GRAZIANI Frédéric à M. BALLESTER Alain – M. COIFFIER Bruno à M. CORNU François.

Absent : M. POUMAROUX Jean.

Excusés : Mme DEFAUX Catherine.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

02 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération en date du 27 novembre 2017, le conseil municipal l'a autorisé à acquérir l'immeuble de la poste pour la réalisation de logements sociaux.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que PosteImmo a souhaité régulariser juridiquement, via un avenant au bail, la situation existante.

L'immeuble de la Poste est implanté sur la parcelle 474. Or, des équipements sont présents sur la parcelle 475 tels que le sas d'entrée, le quai arrière et son accès PL, la place de parking exclusive à la Poste ainsi que l'accès PMR.

Ainsi, il convient de joindre un avenant au bail afin que l'exploitant de l'immeuble de la Poste puisse jouir de ces équipements annexes.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au bail commercial de l'immeuble de la Poste.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU l'avenant au bail commercial de l'immeuble de la Poste.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial de l'immeuble de la Poste.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 5 Juin 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT